

APPEL A PROJET
« Activités artistiques, scientifiques, sportives, d'éveil au numérique et découverte de la citoyenneté »
Année scolaire 2026-2027

Le dépôt des dossiers dans le cadre du présent appel à projet s'opère du 13/05/2026 jusqu'au 12/06/2026

Le comité de sélection se réunira et prendra sa décision le 18 juin 2026.

Les projets concerneront l'année scolaire 2026/2027 et se dérouleront entre septembre 2026 et juin 2027

I. Contexte et objectif de l'appel à projet

Les activités proposées au sein des structures d'accueil s'inscrivent dans une démarche globale visant à favoriser le développement harmonieux de l'enfant. Elles permettent d'éveiller sa curiosité, de soutenir son expression et de l'accompagner dans la découverte du monde qui l'entoure.

Dans le cadre de son projet éducatif, la Ville de Fontenay-aux-Roses a construit un Plan Mercredi qui permet d'offrir aux enfants des activités dans le prolongement du temps scolaire. La Ville, en partenariat avec les acteurs locaux, propose des activités artistiques, scientifiques, sportives, d'éveil au numérique et de découverte de la citoyenneté de qualité et encadrées par des intervenants spécialisés. Ces cycles d'activités permettent aux enfants de mobiliser de manière ludique les connaissances acquises pendant les enseignements autour des thèmes : Arts, Sciences, Sports et Découverte de la Citoyenneté.

Le présent appel à projet concerne la mise en œuvre d'activités artistiques, scientifiques, sportives, d'éveil au numérique et de découverte de la citoyenneté organisées en direction des enfants accueillis au sein des accueils de loisirs.

II. Organisation de l'activité

L'activité doit respecter une durée d'une heure par groupe d'enfants et intervient le mercredi au sein des accueils de loisirs et/ou le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la pause méridienne.

L'intervenant pourra encadrer un groupe de 14 enfants en élémentaire et 10 enfants en maternel.

Il organise la tenue de son atelier éducatif en adaptant les contenus aux différents niveaux des enfants, s'inspirant des grands domaines d'activités proposées par la municipalité, respectant les lieux dans lesquels se déroulent les activités, et assurant la sécurité des enfants.

L'intervenant veillera à accueillir aussi des enfants à besoins particuliers. Il sera accompagné par les directeurs des accueils, directeurs d'écoles et référents pédagogiques pour la prise en compte des besoins spécifiques.

III. Responsabilités

Les enfants sont placés sous la responsabilité de l'intervenant durant le temps de l'activité. Le candidat devra contracter toutes les assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile ainsi que celle des personnes qu'il emploie. De plus, l'intervenant est tenu de présenter tout document attestant de son identité, au responsable de la structure sur laquelle il intervient.

A noter que le responsable de la structure a pour obligation de contrôler les antécédents judiciaires de

toutes les personnes intervenant auprès des mineurs, conformément à la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants en Accueil Collectif de Mineurs. Pour cela, les intervenants seront déclarés auprès de la SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) via la plateforme TAM. Des informations sur la civilité seront demandées et conservées par le service périscolaire dans le cadre des lois RGPD.

IV. Les activités artistiques, sportives, scientifiques et de découverte de la citoyenneté

Les projets attendus doivent permettre aux enfants de découvrir différentes formes d'expression artistique et de développer leur créativité, de développer un esprit critique et découvrir la démarche scientifique, de découvrir et pratiquer des activités sportives, de promouvoir le vivre ensemble et identifier leurs droits et devoirs notamment. Les sous-thèmes proposés incluent les arts plastiques, la musique, la lecture, le théâtre, les arts audiovisuels, ainsi que la découverte scientifique, civique et numérique.

<p>La culture artistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Découvrir différentes formes d'expression artistique : Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, activités manuelles), Arts de la musique (chorale, chanson, pratiques instrumentales, opéra), Arts de la lecture et de l'écriture (roman, poésie, albums, bande-dessinées), Arts de la scène (théâtre, danse, mime, cirque), Arts audio visuels (cinéma, numériques, photographie) ❖ Développer la créativité ❖ Encourager l'expression des émotions et de l'imaginaire ❖ Développer la créativité et la sensibilité esthétique ❖ Renforcer la confiance en soi et l'estime de soi ❖ Favoriser la motricité fine et la coordination ❖ Permettre l'expérimentation sans recherche de résultat normé
------------------------------	---

<p>La culture artistique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Découvrir différentes formes d'expression artistique : Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, activités manuelles), Arts de la musique (chorale, chanson, pratiques instrumentales, opéra), Arts de la lecture et de l'écriture (roman, poésie, albums, bande-dessinées), Arts de la scène (théâtre, danse, mime, cirque), Arts audio visuels (cinéma, numériques, photographie) ❖ Développer la créativité ❖ Encourager l'expression des émotions et de l'imaginaire ❖ Développer la créativité et la sensibilité esthétique ❖ Renforcer la confiance en soi et l'estime de soi ❖ Favoriser la motricité fine et la coordination ❖ Permettre l'expérimentation sans recherche de résultat normé
------------------------------	---

<p>La culture scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pratiquer une démarche scientifique (observer, questionner, formuler des hypothèses, argumenter) ❖ Manipuler et expérimenter tout en développant des habiletés manuelles ❖ Comprendre peu à peu des concepts et percevoir le lien entre sciences et techniques ❖ Mettre en application de manière plus ludique des concepts enseignés en temps scolaires ❖ Stimuler la curiosité naturelle et le questionnement ❖ Encourager l'observation, l'expérimentation et la découverte ❖ Développer les capacités de raisonnement et de logique ❖ Favoriser l'autonomie dans l'exploration ❖ Initier à la démarche d'essai/erreur
<p>La culture scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pratiquer une démarche scientifique (observer, questionner, formuler des hypothèses, argumenter) ❖ Manipuler et expérimenter tout en développant des habiletés manuelles ❖ Comprendre peu à peu des concepts et percevoir le lien entre sciences et techniques ❖ Mettre en application de manière plus ludique des concepts enseignés en temps scolaires ❖ Stimuler la curiosité naturelle et le questionnement ❖ Encourager l'observation, l'expérimentation et la découverte ❖ Développer les capacités de raisonnement et de logique ❖ Favoriser l'autonomie dans l'exploration ❖ Initier à la démarche d'essai/erreur
<p>La culture sportive</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Découvrir différentes pratiques sportives : Sports de raquettes Sports de ballons Sports de contact Sports de plein air Sports gymniques Athlétisme, etc ❖ Développer la capacité de concentration. ❖ Créer un climat d'apprentissage en développant le respect des règles. ❖ Développer la pratique sportive afin de lutter contre la sédentarité. ❖ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chronobiologiques

<p>La découverte de la citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Favoriser le dialogue entre les enfants et responsabiliser sur les devoirs de chaque enfant à l'égard du groupe ❖ Distinguer une opinion d'un fait scientifique prouvé, développer la logique et l'esprit scientifique ❖ S'ouvrir à l'autre dans une démarche d'intégration et de valorisation des différences de chacun, et apprendre à se positionner face à tous les types de discrimination ou de harcèlement ❖ Apprendre le respect des autres ❖ Développer les compétences sociales (partage, coopération, entraide) ❖ Favoriser l'expression des choix et l'écoute de l'autre
<p>La culture numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Maîtriser le fonctionnement des outils numériques ❖ Eduquer au code et à la programmation : robotique, création de programmes et de jeux vidéo ❖ Eduquer aux images : créer, transformer, diffuser des images fixes ou animées ❖ Eduquer aux médias : créer, animer, diffuser ses propres médias numériques (blogs, web radios, WebTV) ❖ Développer un usage raisonné et responsable du numérique ❖ Soutenir la créativité et l'expression ❖ Prévenir les risques liés au numérique

V. La sélection des projets

Les critères d'éligibilité et de sélection des projets susceptibles d'être financés au titre du présent appel à projet sont présentés ci-dessous. Ainsi, cet appel à projet est ouvert à tous les acteurs œuvrant dans le milieu artistique, scientifique, sportif, de la découverte de la citoyenneté et du numérique.

Critères de sélection

- Cohérence du projet avec les orientations du Projet Educatif Du Territoire
- Qualité des contenus pédagogiques
- Inclusion des enfants en situation de handicap
- Projet pédagogique de l'association
- Qualité de la mise en œuvre de l'activité et de suivi post-projet
- Qualification des encadrements
- Accueil des animateurs comme cogestionnaire du groupe pour les activités proposées le mercredi
- Respect des réglementations en vigueur
- Montage budgétaire

Comité de sélection

Le comité qui sélectionnera les dossiers de l'édition 2026/2027 de l'appel à projet « Activités artistiques, scientifiques, sportives, d'éveil au numérique et de découverte de la citoyenneté », se compose d'Elus et du personnel du service périscolaire et de l'Administration.

Le comité évaluera les dossiers selon les critères indiqués ci-dessus. Une fois sélectionné, chaque porteur de projet en sera informé et une convention sera établie.

Conventionnement

Une convention de prestation sera conclue entre la Commune de Fontenay-aux-Roses et le porteur de projet.

Cette convention, d'une durée établie en fonction du calendrier du projet, détaille les obligations réciproques, le montant de la prestation, l'échéancier des versements, la liste des documents de suivi projets que le porteur devra transmettre, ainsi que les conditions de mises en œuvre des activités prévues dans le projet présenté.

VI.Procédure de candidature

L'étape 1 « Le dépôt » qui vise à instruire votre dossier en déposant toutes les pièces obligatoires : le dossier de candidature et les documents. Ce dépôt doit se faire au plus tard le 12 juin 2026 à 12h par mail à l'adresse suivante : service.periscolaire-sejours@fontenay-aux-roses.fr

Le projet est prêt à passer devant le comité.

L'étape 2 « Signature de la Convention » Les candidats dont le projet aura été retenu seront invités à signer une convention de prestation précisant les modalités d'organisation, de réalisation et de financement des activités.

L'étape 3 « Bilan des actions 2026-2027 » consiste à justifier votre action après la mise en œuvre du projet.

Pour toute question, les candidats peuvent s'adresser à l'adresse suivante avant la date limite de dépôt des dossiers : service.periscolaire-sejours@fontenay-aux-roses.fr